

LE PROJET ASSOCIATIF
2017-2022

**Ensemble,
un nouvel élan
pour combattre
l'inacceptable**



Centre d'action sociale protestant

ENSEMBLE, UN NOUVEL ÉLAN...

Par son projet associatif pour la période 2017-2022, le Centre d'action sociale protestant (CASP) inscrit dans un nouvel horizon les principes fondamentaux au cœur de son histoire qui l'engagent pour ses actions futures.

UNE ŒUVRE COMMUNE

2

Issu d'une démarche participative à toutes les étapes de son élaboration et attentive à la parole et à l'expertise des personnes accueillies, ce projet est **l'œuvre commune de ses adhérents, de ses bénévoles et de ses salariés**. En cohérence avec sa Charte, il affirme les convictions et les priorités du nouvel élan que tous les acteurs du CASP entendent porter, ensemble, pour les prochaines années.

Aujourd'hui, la réunion des trois associations - le CASP, l'ARAPEJ et La Clairière - fait grandir le CASP. Elle le met encore plus à même de s'engager au plus fort des combats en faveur des exclus, en constante augmentation.

Par ces fusions, l'association a changé de dimension. Elle a diversifié ses publics, ses métiers, ses partenaires, et ses territoires. Elle s'enrichit de tous les héritages reçus.

... **POUR COMBATTRE L'INACCEPTABLE**

Dans le même temps, la situation sociale est marquée par une fragilisation accrue des personnes, dans le contexte de financements publics de plus en plus contraints.

UN PROJET FÉDÉRATEUR

Le CASP porte ainsi **un projet fédérateur**, qui donne corps à une volonté commune de refuser les injustices sociales et l'exclusion. Il entend promouvoir une insertion singulière, attentive à la spécificité de chaque situation et de chaque projet de vie, et citoyenne, pour que chacun, en se re-liant aux autres, trouve sa place dans une société plus solidaire. Le CASP veut, par là-même, contribuer, au niveau individuel, au renforcement du lien social entre les citoyens, et, au niveau collectif, à la cohésion sociale. Ensemble, adhérents, bénévoles et salariés, engagés au CASP, nous affirmons ainsi par ce projet associatif :

ce que nous voulons être,
ce que nous voulons faire,
et **comment nous entendons agir.**

CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE

Depuis plus de 110 ans, le CASP s'est constitué en une association qui a pour objectif premier d'accompagner efficacement des personnes fragilisées par une rupture sociale. Il entend y rester fidèle, en s'affirmant comme...

UN ACTEUR CITOYEN ET ENGAGÉ...

« ... qui proteste pour l'Homme

■ Comme sa Charte l'y invite, le CASP intensifie **son combat** contre l'exclusion, l'injustice, les atteintes aux droits humains, pour porter, chaque fois qu'il le juge nécessaire, **un plaidoyer**, au nom des personnes qu'il accueille, au nom de l'Homme.

À cette fin, il s'appuie sur son **expertise**, nourrie de son expérience de terrain et du processus de recherche-action qu'il entend engager, pour contribuer au débat public, en démontrant, en argumentant, en alertant, en protestant, et en résistant chaque fois que l'essentiel est en jeu.

5

« ... qui combat l'inacceptable

■ Le CASP combat l'inacceptable que sont les injustices présentées comme des fatalités. Il s'élève en particulier contre tout ce qui entrave la qualité d'accompagnement et le retour à l'autonomie de la personne accueillie. Quelle que soit l'importance des financements publics dont il bénéficie, le CASP est et veut rester **un acteur**

du débat public, et non un simple opérateur gestionnaire.

Il demeurera vigilant et continuera à interpeller ses financeurs, dont il ne méconnaît pas pour autant les contraintes, en recourant aux formes de mobilisation les plus appropriées, dans le respect de son éthique et de son positionnement.



CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE

« ... qui porte une parole singulière

■ L'engagement du CASP s'exprime au travers d'une parole autonome. Être partie prenante du débat public, c'est **porter collectivement** – personnes accueillies, adhérents, bénévoles, salariés – **une parole distincte, claire et forte**, complémentaire à d'autres.

Le CASP entend conserver et développer cette **singularité**.

Il s'exprime aussi au sein des réseaux regroupant des associations partageant les mêmes valeurs. À ce titre, le CASP est **un acteur fédéré** avec d'autres.



FORT D'UNE IDENTITÉ ASSOCIATIVE VIVANTE ET PARTICIPATIVE

« *Qui fait des personnes accueillies les premiers acteurs de leur insertion*

■ Le CASP se donne plus que jamais pour objectif que les **personnes accueillies** retrouvent autonomie et pouvoir d'agir sur leur vie. Pour ce faire, il considère que **leur participation** directe à la mise en œuvre de leur accompagnement est un levier fonda-

mental. C'est autour de cet objectif essentiel que l'ensemble des acteurs du CASP s'unissent, conscients d'avoir à apprendre de l'expérience de vie de ceux en faveur desquels ils agissent, chacun dans son rôle : adhérents, bénévoles, salariés.

7

« *Qui entend élargir la mobilisation associative*

■ Le CASP veut se donner les moyens de faire converger plus largement vers lui les volontés rassemblées d'hommes et de femmes décidées à le rejoindre pour agir. Il entend ainsi accroître le nombre de ses **adhérents**, afin de faire appel à leur initiative, de

faire rayonner son message plus largement et de façon pérenne, de consolider ses moyens propres et de conforter l'engagement de ses **administrateurs**. Cette implication des adhérents constitue le gage d'**une gouvernance associative vivante**.



« *Qui développe le rôle des bénévoles*

■ Le CASP se fixe pour objectif de développer la place du **bénévolat** comme une forme de citoyenneté active, qui offre notamment à l'accompagnement des compétences complémentaires et de la disponibilité dans une relation de personne à personne et qui permet une plus grande et indispensable proximité

de lien entre ses lieux d'implantation et leur environnement. Cette orientation implique **une coopération organisée et renforcée entre salariés et bénévoles, s'appuyant sur la reconnaissance de leurs complémentarités** au bénéfice d'une même œuvre de restauration de la personne.

« *Qui s'affirme pleinement en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire*

■ Le CASP veut être **un employeur assumant toujours plus et mieux sa responsabilité sociale**. Il accorde une même attention à ses salariés qu'aux personnes qu'il accueille, la qualité de vie au travail impactant directement la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes.

À chaque niveau, être impliqué dans les projets de l'association

favorise l'adhésion de chacun, la mutualisation et la cohésion d'équipe. Le CASP s'engage ainsi dans **une démarche participative** pour le management et la conduite des projets, démarche garante de **l'efficience du fonctionnement** et de la **capacité de proposition et d'innovation sociale**.

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

RELEVER LE DÉFI DE L'AGGRAVATION DES DIFFICULTÉS SOCIALES

« Répondre à des situations de détresse toujours plus nombreuses et plus graves

■ Dans un contexte géopolitique international complexe, les crises économiques successives ont contribué à la multiplication des situations d'exclusion et à l'affaiblissement du lien social. Elles ont accentué le phénomène de paupérisation et de précarisation des plus vulnérables.

Aujourd'hui, notre société est confrontée à une **massification des difficultés sociales** : augmentation du nombre de chômeurs ; croissance de la pauvreté ; crise aiguë de logement ; explosion du nombre des personnes à la rue, dont des travailleurs pauvres, et des jeunes en grande difficulté d'insertion ; irruption dans le champ de l'exclusion des familles ; progression d'une délinquance à la dimension sociale

insuffisamment prise en compte ; hausse inquiétante du nombre de détenus ; accroissement des migrations de population pour des raisons politiques, économiques et climatiques...

Cette spirale du pire rend plus essentielle et plus exigeante encore la raison d'être du CASP : **accompagner des personnes** – jeunes, adultes isolés ou en famille, personnes vieillissantes... – qui ont connu des ruptures qu'elles soient personnelles, économiques, culturelles, administratives, géographiques, les ayant conduites à une situation de détresse sociale. Le CASP revendique **son rôle de sentinelle et d'alerte** devant la montée de nouvelles formes d'exclusion qui ne font l'objet d'aucune prise en charge appropriée.



« Accueillir de nouveaux publics, déployer de nouvelles actions

■ Le CASP, tout comme l'avaient fait La Clairière et l'ARAPEJ, réaffirme son engagement à **accueillir de nouveaux publics**, en particulier les jeunes en difficulté et les personnes sous-main de justice et sortant de prison, tout en maintenant une attention particulière à l'égard des personnes déplacées et notamment des demandeurs d'asile.

Sont au cœur des missions de l'association : l'accueil, l'hébergement, le logement, l'insertion par l'action économique et par l'emploi, l'accès au droit et à tous les droits, l'accompagnement social, éducatif et professionnel (ouver-

ture des droits, droit au recours, accès à l'emploi et au logement, accès à la santé, à la culture, au lien social, à l'apprentissage de la langue française, aux usages numériques...).

À la diversité **des parcours de vie des personnes** accueillies s'ajoute chez nombre d'entre elles le cumul des difficultés qui les touchent. Les soutenir de manière appropriée peut signifier de dépasser l'accompagnement social et d'ouvrir avec inventivité et réactivité de nouveaux champs d'action pour répondre aux besoins identifiés.



REFUSER LES SOLUTIONS UNIFORMES ET LE TRAITEMENT DE MASSE

« *Développer une approche globale et individualisée de chaque personne*

■ Le CASP récuse la demande d'un traitement de masse et cantonné à l'urgence pour faire face à l'augmentation et à l'aggravation des situations d'exclusion. Il estime indispensable au contraire de renforcer l'**approche globale et individualisée de chaque personne** pour lui permettre de développer et d'accomplir son projet et son parcours de vie. Cette dé-

marche se veut autant préventive que curative, notamment au regard de certaines problématiques majeures : les questions de santé (notamment les désordres psychiques et les addictions), la dépendance liée au vieillissement, le soutien à la parentalité, l'inadaptation sociale de la jeunesse, le risque de récidive dans la délinquance...

11

« *Aider chacun à construire son parcours de vie*

■ **Dans une logique de parcours**, les établissements et services du CASP intègrent des rythmes différents et s'adaptent aux particularités de chacun. Ils veillent au respect de la singularité, de l'autonomie, de la dignité et de

la liberté de chaque personne accueillie, reconnue à tout moment en tant qu'**auteur et acteur de son projet personnel**. Ceci nécessite une adaptation continue des structures d'accueil afin que chacun puisse y trouver sa place.

COMMENT NOUS ENTENDONS AGIR

ASSOCIER LES CAPACITÉS ET LES COMPÉTENCES

« Organiser la transversalité au sein du CASP

■ Dans les différents domaines d'action du CASP, la **collaboration transversale** en interne sera systématiquement recherchée et encouragée afin d'optimiser l'alliance des capacités et des compétences existantes et issues des fusions récentes, au service des personnes accueillies. La structuration même de l'association doit faciliter la mise en œuvre de ces transversalités. Elle permettra d'enrichir les approches par une fécondation croisée et de démul-

tiplier les moyens d'intervention. Cette dynamique collaborative sera favorisée par **une politique de formation adaptée** et **une démarche projet**. Plus que jamais, le CASP entend asseoir sa légitimité d'action et de parole dans le professionnalisme des différents corps de métiers qui concourent, tous ensemble, à la qualité de l'accueil des personnes qui s'adressent à lui, où qu'elles soient prises en charge.

« Renforcer les partenariats

■ Sans s'interdire par principe de développer de nouveaux domaines d'action, notamment pour répondre à des besoins d'ordre sanitaire, le CASP souhaite par priorité renforcer l'efficacité de son accompagnement par **des partenariats** organisés, en particulier dans des champs aux frontières de son périmètre d'intervention et de compétence : prise en charge de la dépendance pour les personnes âgées, accompa-

gnement spécifique des personnes en situation de handicap, prise en charge des addictions, des problématiques de santé ainsi que des troubles psychiques et psychiatriques..., autant de difficultés aggravées par l'exclusion. Dans les passages de relais à organiser, il sera particulièrement attentif à **accompagner de manière individualisée** les personnes concernées vers ces partenaires, au-delà d'une simple orientation.



« *Partir du terrain* »

■ Le CASP est **un acteur reconnu et apprécié pour sa capacité de réaction et d'expérimentation**. Il fonde son développement sur une observation permanente des évolutions sociales et sociétales dans un

souci de pertinence et d'adéquation de ses actions. Fort de la diversité de ses actions, c'est en s'appuyant sur l'**expertise de terrain** qu'il entend être plus encore **vecteur d'innovations et de propositions**.

« *Initier des projets novateurs* »

■ Le CASP entend développer encore davantage des « **utopies concrètes** », dans le prolongement de celles auxquelles à force de ténacité et d'obstination il a su donner vie. Son inventivité doit lui permettre d'anticiper la montée de nouveaux besoins, de pouvoir soumettre avec audace aux pou-

voirs publics des projets novateurs, sans se limiter à des réponses à des appels d'offres institutionnels, et de mobiliser son réseau pour financer des réponses à des besoins en continue évolution, jusqu'à ce que les financements publics prennent le relais.



S'ANCER SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

14

■ Régional par ses statuts, et désormais par ses implantations et ses actions grâce aux établissements et ses actions grâce aux établissements issus de l'ARAJEJ, le CASP veut ancrer fortement sa présence sur l'ensemble de l'Île-de-France où se concentre une grande part des problèmes sociaux les plus intenses. Il souhaite s'affirmer comme **un acteur régional, engagé dans les différents départements**, où il est à même de développer **des réponses pertinentes** à partir de ses savoir-faire additionnés.

Le CASP, dans son ensemble, se rendra disponible et mobilisera ses compétences pour répondre aux demandes, voire les anticiper.

Dans cet objectif, il s'appuiera sur chacun de ses établissements, en particulier ceux qui sont implantés en dehors de Paris. Immergés dans leurs territoires, forts de la légitimité et de la qualité reconnues de leurs équipes, ils sont les avant-postes de l'association. À l'écoute des acteurs locaux et des besoins, ils développent ses partenariats et font connaître ses capacités d'intervention dans ses différents champs d'action.

Centre d'action sociale protestant

Association reconnue d'utilité publique
Habilitée à recevoir dons, donations et legs

Siège social

20 rue Santerre - 75592 Paris cedex 12

TéL 01 72 63 10 01 / accueil.secretariatdg@casp.asso.fr

www.casp.asso.fr